

L'alphabétisation au Québec : une volonté gouvernementale

Andrée RACINE - Canada

Résumé :

Le gouvernement du Québec a lancé, en mai 2002, sa *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et le plan d'action quinquennal qui l'accompagne. Il a ainsi réaffirmé ses engagements, notamment en alphabétisation de même que l'importance de favoriser l'expression de la demande chez les personnes peu scolarisées et d'y apporter des réponses novatrices et efficaces.

La communication à l'atelier *Au cœur des politiques nationales : initiatives et dispositifs dans les pays francophones du Nord et du Sud* évoquera, en premier lieu, les orientations concernant l'alphabétisation, contenues dans la Politique québécoise. En second lieu, seront abordées les mesures particulières au dossier de l'alphabétisation prévues dans le plan d'action de ladite Politique et portant sur : la prévention, la promotion et la diversité des modes et des lieux de formation. Enfin, la question de l'accueil des personnes peu scolarisées sera examinée de plus près.

Cet exposé, tout en fournissant de l'information sur l'expertise québécoise en éducation des adultes et en formation continue fera ressortir le dynamisme rassembleur et mobilisateur des partenaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

L'action québécoise de lutte contre l'analphabétisme s'inscrit dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* mise en œuvre en mai 2002. Cette politique met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie et est basée sur 5 principes directeurs favorisant l'expression de la demande des personnes peu scolarisées afin d'apporter des réponses novatrices et efficaces. Le premier de ces principes portent sur l'accès au savoir pour toutes et tous et le partage des savoirs, qui sont des facteurs d'épanouissement des personnes, de développement économique et de cohésion sociale. La Politique réaffirme de plus que l'État doit assumer une responsabilité centrale concertée dans l'éducation des adultes et la formation continue. Cependant, l'État, les organismes et les réseaux ne sont pas les seuls responsables de la mise en œuvre de l'éducation des adultes et de la formation continue; les personnes qui en bénéficient, leurs formatrices et formateurs, les associations professionnelles, les associations syndicales et socioéconomiques, les employeurs et, plus généralement, l'ensemble des citoyennes et des citoyens le sont aussi. Rappelons qu'au Québec, deux réseaux offrent des services d'alphabétisation; il s'agit des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation.

Le plan d'action de la Politique comporte des mesures particulières au dossier de l'alphabétisation. Ainsi, le concept d'alphabétisme a été modifié afin de tenir compte du contexte actuel de la société du savoir; de la mondialisation; de l'avènement des technologies de l'information et de la communication; de la complexité des situations sociales et professionnelles. Le programme d'études d'alphabétisation sera modifié en conséquence et sera axé sur le développement des compétences.

En matière de prévention, deux programmes ont été mis en place : le premier, nommé « Éveil à la lecture et à l'écriture » , à l'intention des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant en milieu défavorisé, tandis que le second, intitulé *Famille, école, communauté : réussir ensemble*, est un programme d'intervention spécifique axé sur la famille, l'école et la communauté, à l'intention des parents d'enfants âgés de 2 à 12 ans, pour favoriser la réussite scolaire dans les milieux défavorisés. Ces programmes sont appliqués en partenariat avec différents collaborateurs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Par ailleurs, des sessions de formation ont été tenues pour le personnel d'accueil des commissions scolaires, des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation et des centres locaux d'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de permettre à ce personnel de tenir compte des caractéristiques des personnes peu scolarisées dans le processus d'accueil.

Enfin, des activités de promotion sont réalisées à travers l'ensemble du Québec visant notamment à faire connaître la ligne d'aide et de référence *Info-Alpha* de la Fondation pour l'alphabétisation soutenue par divers organismes, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Andrée RACINE - Canada

Responsable du dossier de l'alphabétisation à la Direction de la formation générale des adultes au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

M^{me} Racine est détentrice d'un diplôme universitaire de 2^e cycle en éducation des adultes. Elle a débuté sa participation au développement de l'alphabétisation au début des années 80, et ce, dans les commissions scolaires et au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Elle a assumé des responsabilités visant à mettre sur pied différents programmes et activités, en collaboration avec plusieurs équipes de travail.

Outre ses responsabilités dans le dossier de l'alphabétisation, M^{me} Racine a aussi collaboré à la rédaction de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du plan d'action quinquennal qui l'accompagne ainsi qu'à sa mise en œuvre, en cours actuellement.